



## Obtention de la garde de mon fils

Par **Rosan**, le **07/02/2009** à **14:16**

Bonjour,  
Je viens tout juste de me séparer de ma copine avec qui j'ai fait un enfant. C'est un petit garçon, il a 2 ans. Aujourd'hui, elle garde mon fils contre mon gré et je viens d'apprendre qu'elle a porté plainte contre moi pour "violence conjugale" afin d'obtenir la garde de mon fils aux yeux de la loi. Je souhaite avoir la garde de mon fils c'est pour ça que je fais appel à vous aujourd'hui. J'ai actuellement un emploi avec une rémunération mensuelle de 2300€ par mois et elle n'a pas d'emploi, elle est retournée chez ses parents qui eux ne travaillent plus, donc vivent grâce aux aides de l'état. Est-ce que cela peut être un avantage pour moi? Quels sont les recours et les démarches à suivre pour moi afin d'obtenir la garde de mon fils.  
Merci d'avance pour votre aide.  
A bientôt